

MAIRIE DE POUILLY

Département de l'Oise

Arrondissement de Beauvais

Canton de Chaumont en Vexin

60790 POUILLY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal de la commune de Pouilly, dûment convoqué le 8 avril 2015, s'est réuni à 18H30, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur ANDRE Robert, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS:

M. ANDRE, Mme COQUERIE, Mme LANGLER, Mme PAGLIARELA, Mme VERMEULEN, M. CAUCHIES, M. DROUIN, M. LELIAS, M. BOUILLON, M. MORIN, M. KASSE.

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18H35.

Préambule :

Monsieur le Maire présente Madame Isabelle FERRE-FOUGERON qui est la nouvelle secrétaire de mairie, actuellement en formation et Madame Sandrine GARCIA qui vient deux fois deux heures par semaine aider Mme FERRE-FOUGERON dans le cadre de sa formation.

Secrétariat de séance :

Monsieur CAUCHIES est élu secrétaire de séance à l'unanimité (11 voix pour) conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 – Compte Administratif 2014 :

Vu les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire demande à Madame GARCIA de présenter le compte administratif.

Monsieur LELIAS intervient pour rappeler qu'il avait été demandé au Maire d'envoyer les différents documents à l'ordre du jour aux Conseillers Municipaux.

Madame GARCIA indique que les documents présentés ce jour ont été achevés tardivement car des documents en provenance de la perception étaient attendus.

En complément de cette déclaration, Monsieur le Maire rappelle que rien ne l'y oblige.

Conformément à l'Article L2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal a élu Monsieur KASSE pour remplacer le président de séance à l'unanimité (11 voix pour).

Après débat, Monsieur le Maire quitte la salle et le président de séance propose de passer au vote, qui a lieu à bulletin secret.

POUR : 5 voix

CONTRE : 5 voix

Le compte administratif est adopté.

Le Conseil Municipal passe désormais au vote du compte de gestion.

Toujours en l'absence du Maire, le vote a lieu à bulletin secret.

POUR : 5 voix

CONTRE : 5 voix

Le compte de gestion est validé.

2 – Budget Primitif 2015

Madame GARCIA fait lecture et présente le budget primitif 2015.

Après débat, Monsieur CAUCHIES demande à ce que le vote se fasse au scrutin public, « de façon à ce que chacun prenne ses responsabilités » ce qui est accepté par l'ensemble du Conseil Municipal.

Le budget primitif 2015 est adopté par 6 voix POUR.

Ont voté POUR : Madame LANGLER - Madame PAGLIARELA - Monsieur ANDRE - Monsieur KASSE - Monsieur MORIN – Monsieur BOUILLON

On voté CONTRE : Madame COQUERIE - Madame VERMEULEN - Monsieur CAUCHIES - Monsieur DROUIN - Monsieur LELIAS

3 – Délibération compétence urbanisme

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que la communauté de communes peut prendre la compétence pour gérer tous les documents en matière d'urbanisme.

Madame GARCIA souligne que, malgré toute l'ancienneté dont elle dispose, certains dossiers sont parfois très techniques et difficiles à gérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la prise de compétence urbanisme par la communauté de communes (11 POUR).

4 – Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu une demande de la part de la famille LEROY dont la maison jouxte la mare. Deux arbres deviennent dangereux pour le mur de clôture de leur maison.

Madame COQUERIE souhaite des précisions concernant le statut de Monsieur PLICHON. Monsieur le Maire répond que Monsieur PLICHON s'investit exclusivement à titre bénévole.

Madame COQUERIE souhaite des précisions concernant Jérémy POUPARD, employé communal, sur ses horaires et son travail.

Monsieur le Maire répond que son temps de travail est de 8 heures par semaine. Suite à son arrivée tardive, Monsieur POUPARD a beaucoup de travail en retard. Monsieur le Maire précise qu'il effectue actuellement plus que son temps.

Madame COQUERIE informe le Conseil Municipal que les poubelles ne sont plus sorties et que le ménage n'est plus fait. Monsieur POUPARD travaillant en extérieur actuellement.

Monsieur le Maire veillera à ce que cela soit fait.

Monsieur le Maire présente des photographies d'arbres, dont il souhaiterait la coupe. Les conseillers seront amenés à voter sur ce point lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur CAUCHIES demande à Monsieur le Maire de bien vouloir l'informer concernant les délégations et les montants votés et utilisés depuis Janvier 2015.

Monsieur le Maire répond qu'il fera le maximum pour apporter une réponse prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h30.

Le maire,

Robert ANDRE

